

# Permis de conduire et cartes grises dans le Val d'Oise

Depuis le 3 avril 2017, la quasi-totalité des démarches liées aux permis de conduire peuvent être réalisées sur internet, via des téléprocédures disponibles sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS). Ce dispositif, plus rapide et plus sûr, a donné toute satisfaction depuis son lancement. Il peut désormais se substituer aux modalités existantes de délivrance des permis de conduire et des démarches associées. Ainsi, à l'exception des demandes d'échanges de permis étrangers, les usagers n'ont plus à se déplacer en préfecture ou sous-préfecture du Val-d'Oise pour accomplir leurs démarches.

Depuis le 3 avril 2017, la quasi-totalité des démarches liées aux permis de conduire peuvent être réalisées sur internet, via des téléprocédures disponibles sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS). Ce dispositif, plus rapide et plus sûr, a donné toute satisfaction depuis son lancement. Il peut désormais se substituer aux modalités existantes de délivrance des permis de conduire et des démarches associées. Ainsi, à l'exception des demandes d'échanges de permis étrangers, les usagers n'ont plus à se déplacer en préfecture ou sous-préfecture du Val-d'Oise pour accomplir leurs démarches.

Depuis le 15 mai 2017, les guichets usagers de la route (permis de conduire et immatriculation des véhicules) n'accueilleront plus de public à la préfecture de Cergy et dans les sous-préfectures d'Argenteuil et Sarcelles.

Afin d'accompagner les usagers dans ces changements, nous mettons à leur disposition des points numériques en préfecture de Cergy et en sous-préfecture d'Argenteuil et Sarcelles. Ouverts tous les jours de 9h à 16h et animés par des médiateurs numériques, ils permettent aux personnes n'ayant pas d'équipement informatique ou de disposant pas d'une connexion internet de faire leurs démarches en ligne. Les usagers ayant des difficultés avec l'usage d'internet pourront également recevoir un accompagnement personnalisé dans l'accomplissement de leurs démarches.

Les nouvelles modalités pour accomplir les démarches seront les suivantes :

- Permis de conduire : les demandes de permis de conduire seront à faire sur le site de l'ANTS, à l'adresse <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>. Pour les rares procédures qui ne sont pas encore disponibles sur internet, les demandes doivent être transmises par courrier directement à la préfecture de Cergy à l'adresse suivante :

Préfecture du Val-d'Oise

CERT Permis de conduire

5 Avenue Bernard Hirsch

95010 Cergy-Pontoise

- Immatriculation des véhicules : Les démarches en ligne pour l'immatriculation des véhicules sont en cours de développement. Dans l'attente de leur disponibilité, les demandes doivent être adressées :

o Pour les habitants de l'arrondissement d'Argenteuil : uniquement par voie postale à la sous-préfecture d'Argenteuil;

Sous-préfecture d'Argenteuil

Bureau des libertés publiques

2 Rue Alfred Labrière

95107 Argenteuil

o Pour les habitants des arrondissements de Pontoise et Sarcelles : uniquement par voie postale à la sous-préfecture de Sarcelles.

Sous-préfecture de Sarcelles

Bureau des usagers de la route

1 Boulevard François Mitterrand

95200 Sarcelles

Retrouvez toutes les informations utiles sur notre site internet [www.val-doise.gouv.fr](http://www.val-doise.gouv.fr) ou sur le site de l'ANTS [www.permisdeconduire.ants.gouv.fr](http://www.permisdeconduire.ants.gouv.fr)

<http://www.val-doise.gouv.fr/Actualites/Permis-de-conduire-et-cartes-grises-Ne-vous-deplacez-plus-en-prefecture-et-sous-prefecture>

Documents

[Nouveauté pour les permis de conduire et cartes grises dans le Val d'Oise](#)

Liens utiles

[Service Public](#)